

DECISION DU MAIRE

N°2026/DCEA/049

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE NATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU CINÉMA EN RÉGIONS (A.D.R.C.) AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT le courriel reçu le lundi 2 février 2026 relatif au renouvellement de l'adhésion à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions (A.D.R.C.),

CONSIDÉRANT la décision de la commune de renouveler son adhésion afin de bénéficier de la desserte cinématographique de l'ensemble du territoire dans un objectif d'aménagement culturel et au profit d'une pluralité des films et des publics pour le cinéma La Bergerie.

DECIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion 2026 à l'A.D.R.C. et le renouvellement pour la régie municipale du cinéma La Bergerie,

Article 2 : Prend effet à compter de sa signature au titre de l'année 2026.

Article 3 : Dit que le montant de l'adhésion s'élève à 115,00 € (cent quinze euros) payable par mandat administratif.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260211-DEC-2026-049-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Article 5 :

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Le Directeur Général des Services,
- Madame la Cheffe du SGC de Provins,
- La direction du service Finances et Achats,
- La direction de la Culture, de l'évènementiel et des Associations.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 10 février 2026

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

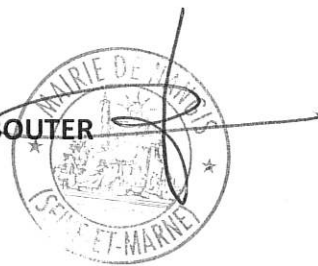
Le1...1...FEV. 2026

Et de la transmission ou notification et publication

Le1...1...FEV. 2026

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260211-DEC-2026-049-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026



AGENCE
NATIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DU CINÉMA EN RÉGIONS

CINÉMA MUNICIPAL DE NANGIS LA BERGERIE

Cours Emile Zola
77370 NANGIS

Paris, le 29 janvier 2026

Bulletin d'adhésion - Exploitant - 2026

Le bulletin signé est obligatoire pour enregistrer votre adhésion. Sans retour de votre bulletin signé dans votre espace adhérent, votre adhésion ne pourra pas être enregistrée.

Adhérent

N° d'adhérent

526

Collège : Exploitant

CINÉMA MUNICIPAL DE NANGIS LA BERGERIE - NANGIS
La Bergerie - NANGIS

Cotisation

La cotisation Annuelle 2026
Pour le collège Exploitant est établie à :

115,00 €

REGLEMENT DE LA COTISATION

A réception de votre bulletin sur votre espace adhérent, et après validation de la signature par notre équipe, un appel à cotisation (où figure notre RIB) vous sera transmis par courriel.

Après réception et enregistrement de votre règlement, un reçu d'adhésion vous sera également transmis.

MODE DE REGLEMENT

- ☐ Carte Bancaire
- ☐ Chèque (libellé à l'ordre de l'ADRC - avec votre numéro d'adhérent au dos)
- ☐ Virement
- ☒ Mandat administratif
- ☐ Téléverser l'appel à cotisation sur Chorus (complétez les champs ci-dessous) :

N° SIRET: **217 703 271 00015** Code Service: N° engagement:

Je soussigné(e) **Judith RIBEIRO** déclare adhérer pour l'année 2026 à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions dans le Collège Exploitant. J'accepte que l'ADRC mémorise et utilise les données collectées sur son site internet et j'autorise l'ADRC à me communiquer des informations complémentaires sur ses projets via ces coordonnées.

Signature

Date, Signature et Cachet

30 / 01 / 2026



RIBEIRO Judith.

Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions

16 rue d'Ouessant - 75015 PARIS

Standard : 01 56 89 20 30 - adrc@adrc-asso.org - <https://adrc-asso.org>

association loi 1901 non assujetti à la TVA - SIRET 32765713600070

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260211-DEC-2026-049-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026